



MEDIAN TECHNOLOGIES

Les 2 Arcs
1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

**Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2014
Résolutions n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14**

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,
BP 93130, 06203 Nice cedex 03
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.expert-comptable.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la campagne régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

**Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2014
Résolutions n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14**

MEDIAN TECHNOLOGIES

Les 2 Arcs
1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions à bons de souscription d'actions, réservée aux tiers dénommés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette opération donnera lieu à l'émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, d'une valeur nominale de 0,05 euros assortie d'une prime d'émission de 8,95 euros. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 19.999.998 euros.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences sont notamment destinées à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et sur son montant ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire devant être établie sous la responsabilité du Conseil d'administration, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,
BP 93130, 06203 Nice cedex 03
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.expert-comptable.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

La sincérité des informations chiffrées données dans le rapport du Conseil d'administration et utilisées pour la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport au capitaux propres, appelle de notre part l'observation suivante :

Contrairement aux dispositions de l'article R. 225-115 du code de commerce applicable lorsque l'opération envisagée est effectuée plus de six mois après la clôture, le Conseil d'administration n'a pas établi de situation financière intermédiaire. Les informations chiffrées présentées sont issues des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Comme indiqué ci-dessus, en l'absence de situation financière intermédiaire, le calcul de l'incidence de l'émission a été présenté sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2013 et non sur celle de capitaux propres issus d'une situation financière intermédiaire plus récente.

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Le Conseil d'administration n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission des actions à bons de souscription d'actions à émettre qui résulte de négociations intervenues avec des investisseurs.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, sur la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action et, de ce fait, sur la suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Nice, le 11 septembre 2014

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises



Xavier Salmon
Associé